Image not found or type unknown

Deces de mon pere jamais convoqué par le notaire

Par **petite carole**, le **17/11/2014** à **01:14**

Mon papa est mort il y a 7 ans, ma mère est toujours vivante mais je ne lui parle plus. Et je n ai jamais été convoqué par un notaire. Tous les deux il n avait pas de bien mobilier.

Par **cocotte1003**, le **17/11/2014** à **05:35**

Bonjour, il n'y a pas besoin de notaire pour les successions sans bien immobilier. Une déclaration au fisc est suffisante. Commencez par lui envoyer une LRAR pour lui demander la déclaration, cordialement

Par **aguesseau**, le **17/11/2014** à **10:03**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !
vous voulez dire qu'ils n'avaient pas de bien immobilier.
dans certains cas (succession inférieure à 50000 €)la déclaration de succession n'est pas nécessaire.

Par **petite carole**, le **18/11/2014** à **21:39**

Bonjour je vous remercie bien pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés